

La "menace contre la paix" dans la pratique du Conseil de sécurité des Nations unies

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : La "menace contre la paix" dans la pratique du Conseil de sécurité des Nations unies : réflexions sur un concept de droit international / Anne-Laurence Graf-Brugère

Auteur(s) : Graf-Brugère, Anne-Laurence

Publication : Genève : Université de Genève, Faculté de droit : Schulthess, Éditions romandes, 2019

Description matérielle : 1 vol. (VII-301 pages) ; 23 cm

Collection : Collection genevoise Droit international

ISBN : 978-3-7255-8755-1

EAN : 9783725587551

Appartient à la collection : Collection genevoise (Droit international)

Classification décimale Dewey : 341.232 3

Note(s) : Thèse n° 874 de la Faculté de droit de l'Université de Genève

Note sur la description bibliographique : Prix d'après Electre (consulté le 15/06/2020)

Note sur les bibliographies et les index : Bibliographie p. 261-296. Notes bibliogr.

Note de thèses et écrits académiques : Texte remanié de Thèse de doctorat Droit international Université de Genève 2013

Résumé ou extrait : La "menace contre la paix" de l'article 39 de la Charte des Nations Unies est communément considérée comme insaisissable par le droit international du fait que la pratique de l'organe chargé d'en constater l'existence, le Conseil de sécurité, apparaît impossible à systématiser. En effet, à peine pense-t-on avoir mis la "menace contre la paix" dans une boîte que celle-ci se révèle inadaptée à la nouvelle situation que le Conseil de sécurité vient de qualifier comme telle, de quoi donner le vertige à n'importe quel juriste, même internationaliste. La thèse démontre pourtant que la "menace contre la paix" peut faire l'objet d'une analyse approfondie en droit international quant aux questions juridiques qu'elle

soulève et quant aux fondements conceptuels sur lesquels elle repose. La thèse est organisée en trois parties : la première explore le sens générique de la "menace contre la paix", c'est-à-dire les caractéristiques de la notion hors de l'écrin de la Charte des Nations Unies, à partir du XVII^e siècle. La deuxième analyse les rapports entre le droit international et le constat par le Conseil de sécurité d'une "menace contre la paix" selon l'article 39 de la Charte. La troisième, enfin, tente de définir les traits conceptuels essentiels de la "menace contre la paix" . Cette dernière partie révèle ainsi les prémisses sur lesquelles reposent les deux conceptions doctrinales de la "menace contre la paix" qui ne constituent, au fond, que les deux faces d'un même visage

Sujet - Collectivité : Nations Unies Conseil de sécurité.

Sujet - Auteur/Titre : Nations Unies -- Charte

Sujet - Nom commun : Menace contre la paix

Droit international

Prise de décision -- Prise de décision